



ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION

MONTRÉAL, le 8 décembre 2021

Montréal, December 8, 2021

LETTRE CIRCULAIRE # 2153 / CIRCULAR LETTER # 2153
À TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES
TO ALL MEMBERS OF THE MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION
ACTION DE GRÂCES / THANKSGIVING DAY
10 OCTOBRE 2022 / OCTOBER 10, 2022

Mesdames, Messieurs,

Dear Sir/Madam

La présente est pour vous informer que cette année, l'Action de Grâce est le 10 octobre 2022 et que cette journée est un jour férié au sens des conventions collectives présentement en vigueur.

Please be advised that October 10, 2022, Thanksgiving Day, is a holiday in accordance with the provisions of our current Collective Agreements.

Pour les employés de Montréal, Syndicat des débardeurs, SCFP section locale 375 et I.L.A. local 1657, pour les employés de Trois-Rivières et Bécancour, SCFP section locale 1375, pour les employés de Hamilton, I.L.A. locaux 1654 et 1879 ainsi que pour les employés de Toronto, I.L.A. local 1842, la fête de l'Action de Grâce est un jour ouvrable. Les employés appelés à travailler ce jour-là devront être rémunérés au taux prévu aux différentes conventions collectives.

For employees of Montréal, Syndicat des débardeurs, CUPE Local 375 and I.L.A. Local 1657, for employees of Trois-Rivières and Bécancour, CUPE Local 1375, for employees of Hamilton, I.L.A. Locals 1654 and 1879 and for employees of Toronto, I.L.A. Local 1842, Thanksgiving Day is a working day. Employees who work on that day must be paid at the rate provided in the various Collective Agreements for a legal holiday.

NICOLA DOLBEC
Vice-président, Relations industrielles
Vice-President, Industrial Relations

www.aem.ca

2100, avenue Pierre-Dupuy, Aile n° 2, bureau 1040, Montréal (Québec) H3C 3R5
Tél. : 514 878-3721 Téléc. : 514 866-4246